

été mal investies et qu'on avait gaspillé cet argent en le versant à des experts conseils du sud du Canada dont les services étaient fort coûteux. En outre, on a signalé qu'il y avait, semble-t-il, un conflit d'intérêts, pour ce qui est de l'investissement de certaines des sommes en question. On a donné alors un exemple et on me dit qu'il y en a bien d'autres. Il s'agit du recours aux services d'experts-conseils qui ont recommandé l'achat d'actions dans des entreprises qui leur appartenaient. Ces achats en question ont été effectués et on a investi de l'argent aux Bahamas ou dans d'autres îles des Caraïbes sans pouvoir expliquer ces investissements. Jusqu'à maintenant on n'a pas répondu comme il se doit aux accusations en question, et il y en a bien d'autres.

Ainsi, j'ai écrit à l'honorable Bill McKnight, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, afin de lui demander de procéder à une enquête. Il a refusé. Pour tout dire, j'ai demandé la même chose à M. John Munro, ministre du gouvernement précédent, mais sans plus de résultat. Les deux ministres justifiaient leur refus d'agir en faisant valoir que cet argent appartenait aux Inuvialuit et que le gouvernement n'avait pas le droit de s'ingérer dans leurs affaires. Je précise qu'il s'agit d'une somme d'environ 150 millions de dollars. Comme les Inuvialuit admissibles sont au nombre d'environ 2 500, cela revient à environ 6 000 \$ par homme, femme et enfant. Placée à 10 p. 100, cette somme vaudrait à chacun d'entre eux une rente annuelle de 60 000 \$ à perpétuité. Je reconnais que ce n'est pas ainsi qu'on voulait employer l'argent. Les Inuvialuit tenaient à construire quelque chose de durable et à assurer aux leurs une vie indépendante.

Quoi qu'il en soit, je n'admets pas les raisons que donne le gouvernement pour justifier sa non-intervention. En vertu de son mandat, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est habilité, entre autres choses, à aider et à appuyer les autochtones du Canada. Au fil des ans, il ne s'est pas gêné pour vérifier les livres de nombreuses bandes indiennes pour voir comment elles dépensent l'argent qu'on leur confie. Il est arrivé qu'on porte des accusations de détournement de fonds. Pourquoi ne pas agir de même dans le cas des Inuvialuit de l'Arctique de l'ouest?

En fait, c'est un gouvernement libéral qui a fait adopter cette loi, mais il a omis de donner suite aux plaintes reçues. Je n'arrive pas à comprendre, toutefois, pourquoi le gouvernement conservateur agit de la même façon. Si cet argent est mal employé—et il semble bien que ce soit le cas—il y aura un tollé général, et le gouvernement du jour devra bon gré mal gré défendre ces gens. Si on ouvre une enquête et qu'on découvre que tout se passe bien, on aura au moins mis fin aux questions et aux soupçons. La Colombie-Britannique vient de procéder à une enquête de ce genre, et ceux qui étaient accusés de détournement de fonds, tous des autochtones, ont été disculpés. Le ministre ayant reçu des plaintes de résidents du nord, je demande au leader du gouvernement au Sénat d'insister auprès de lui pour qu'il ordonne de toute urgence une enquête sur les opérations du CÉDA et sur l'utilisation qu'il fait des sommes importantes qu'on lui confie au nom des Inuvialuit.

Honorables sénateurs, je voudrais également parler du contrôle du troupeau de rennes que possède actuellement William Nasogaluak, l'ancien maire Inuvialuit de Tuktoyaktuk. Le Canada avait acheté de l'Alaska le premier troupeau il y a de nombreuses années. Ce troupeau a été vendu une ou deux fois

et M. Nasogaluak l'a enfin acheté. Le gouvernement fédéral lui a également accordé des droits de pâturage dans la péninsule de Tuktoyaktuk. J'ignore s'il y avait des dispositions écrites à l'époque, mais quand ces droits ont été accordés, la terre appartenait à la Couronne et la question des établissements autochtones était bien éloignée. Je pense que tout le monde croyait que ces terres resteraient perpétuellement dans le domaine de la Couronne.

Toutefois, il était entendu implicitement que les droits de pâturage achetés par M. Nasogaluak ne lui seraient pas enlevés ni pour ainsi dire expropriés. L'ancien gouvernement libéral avait promis que M. Nasogaluak conserverait ce droit de pâturage pour son troupeau d'environ 15 000 rennes tout juste avant les dernières élections. Cette promesse n'a jamais été tenue. Ce problème a été soumis à l'attention de M. McKnight et du gouvernement actuel, mais ils ont négligé de le résoudre. Le gouvernement aurait pu redresser ce tort durant les quatre dernières années, mais il ne l'a pas encore fait. Dans l'intervalle, M. Delury et le CÉDA exercent des pressions sur William Nasogaluak pour l'obliger à leur vendre son troupeau à moins de la moitié de sa valeur réelle. Il ne peut laisser paître son troupeau ou abattre les 4 000 ou 5 000 rennes par an qu'il vend dans le monde entier à cause de l'ordonnance décrétée contre lui. Par conséquent, la valeur de son troupeau se détériore. Il n'a aucun revenu de même que de nombreuses personnes dans cette région auxquelles il fournissait des emplois. De fait, le cas de M. Nasogaluak était souvent cité comme l'un des grands succès dans cette région septentrionale. On refuse de lui rendre justice et on le traite de façon ignoble. Une fois encore, je recommande au gouvernement d'agir pour redresser ces deux torts.

Quand ce projet de loi a été étudié à l'autre endroit, des députés de tous les partis se sont prononcés en sa faveur. Permettez-moi de signaler qu'ils étaient tous en faveur des Inuvialuits et des droits autochtones, mais la plupart n'étaient pas disposés à défendre les droits des Inuvialuits qui sont chasseurs, piégeurs et pêcheurs, mais ne font pas partie des intimes qui contrôlent le CÉDA ni les fonds d'établissement. En toute justice, il y a une exception et il s'agit de M. Nickerson, député conservateur de Western Arctic. Il a demandé à M. McKnight d'intervenir au sujet de ce deux questions et de s'assurer que le propriétaire du troupeau de rennes obtienne un prix équitable. Le ministre a déclaré qu'il encourageait les négociations entre le CÉDA et M. Nasogaluak. Il leur a demandé de se soumettre à un arbitrage obligatoire. M. Nasogaluak a consenti mais le CÉDA a refusé. Le refus du CÉDA est imputable au fait qu'il espérait s'approprier ce troupeau de rennes bien avant le règlement et qu'il n'a rien à perdre. Il doit simplement attendre et il obtiendra le troupeau de rennes ou ce qu'il en restera pour rien. Je crois encore qu'il incombe à M. McKnight d'intervenir et de protéger le droit de ce Canadien.

Le ministre a beaucoup de pouvoirs. C'est ainsi qu'il aurait pu refuser de présenter le projet de loi à moins que le CÉDA n'accepte des négociations équitables. Il dispose d'énormément de pouvoirs quand il veut les utiliser. Il n'a peut-être pas juridiquement le pouvoir de les forcer à se soumettre à l'arbitrage, parce que cela a peut-être été exclu quand dans cette Chambre et dans l'autre nous avons adopté la première loi de règlement.